

NOTE D'INFORMATION EN REPONSE A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR

MATCH.COM EUROPE LIMITED



PRIX DE L'OFFRE : 15 euros (coupon attaché) par action Meetic

**Le calendrier de l'Offre sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »)
conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF.**

Le présent communiqué de presse est établi et publié par la société Meetic conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 du règlement général, l'AMF a apposé le visa n°11-291 en date du 5 juillet 2011 sur la note d'information établie par Meetic en réponse à l'offre publique d'achat initiée par Match.com Europe Limited et visant la totalité des actions Meetic (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le document « Autres Informations » comportant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la société Meetic a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et mis à disposition du public le 6 juillet 2011. Ces informations comportent la mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente depuis la date du document de référence de la société, déposé le 28 avril 2011 auprès de l'AMF sous le numéro D.11-0385.

Ce document « Autres Informations » ainsi que la note d'information en réponse ayant reçu le visa n°11-291 en date du 5 juillet 2011 sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site Internet de Meetic (www.meetic-corp.com) et sont mis gratuitement à disposition du public au siège de la société Meetic sis 66 route de la Reine – 92100 Boulogne-Billancourt.

La société Meetic rappelle que la date de clôture de l'offre sera fixée en application des articles 231-31 et 232-2 du règlement général de l'AMF.

Préalablement à l'ouverture de l'offre publique, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre.

Contacts

Meetic
Direction Financière
Stéphanie Pardo

NewCap.
Communication financière
Pierre Laurent
Axelle Vuillermet
Tél. : 01 44 71 94 94
meetic@newcap.fr